

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 114 (1988)
Heft: 20

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

traste avec le souci très helvétique de se surassurer.

Le potentiel et l'intérêt des microcentrales nucléaires sont mis à l'écart de façon trop sommaire dans le résumé ; de récents développements dans ce domaine font apparaître ces centrales comme une solution économiquement intéressante.

Le potentiel d'économies de la consommation domestique d'énergie électrique est certes le point du rapport qui a été le plus vivement contesté, particulièrement par les producteurs et distributeurs d'électricité. De fait, les conclusions auxquelles les experts EGES aboutissent à ce sujet, et cela malgré d'évidents facteurs contraires (évolution défavorable des habitudes de consommation, augmentation du nombre d'appareils ménagers par foyer et du nombre de foyers par habitant) dont ils disent pourtant tenir compte, sont pour le moins surprenantes et ne sauraient être admises sans une vérification approfondie de leur élaboration.

Le coût socio-économique des investissements préconisés pour réaliser les économies décrites semble sous-estimé.

La complexité des mécanismes de l'économie de notre pays a été manifestement sous-estimée, faussant les conclusions quant aux implications. Ces conclusions, telles qu'elles sont présentées dans le résumé, semblent arbitraires.

La commission a rassemblé un nombre important d'informations sur le sujet auxquelles il serait intéressant de pouvoir accéder pour approfondir la question. En ce sens, un travail de base important a été effectué dans un délai relativement bref.

Conclusions

L'étude EGES, telle qu'elle nous apparaît à travers son résumé, porte sur un sujet intéressant. Toutefois les conclusions du rapport ne sont pas toutes convaincantes.

L'importance et l'actualité du sujet méritent une nouvelle étude plus approfondie, compétente et objective, dont les conclusions puissent recueillir un consensus général des milieux socio-politiques et économiques.

En effet, la question qui a été soumise aux experts EGES (préalables, possibilités et conséquences d'un abandon de l'énergie nucléaire par la Suisse) éclate le débat fondamental : celui de l'énoncé des critères qui sont à la base de l'élaboration d'une politique énergétique viable à long terme. Cet énoncé passe, d'une part, par la recherche des vrais problèmes posés par la production, la distribution, la consommation et l'élimination de l'énergie sous chacune de ses formes et, d'autre part, par l'analyse détaillée

des besoins en énergie d'une société comme la nôtre.

Il est clair que dans la situation économique mondiale actuelle, le problème de l'énergie occupe l'une des positions clés et il est évident qu'il n'est plus à la portée d'un pays vivant sous le régime de l'économie de marché de résoudre ce problème de façon interne. Nous sommes convaincus que les sociétés nationales d'ingénieurs comme notre SIA, de par leur vocation à la fois nationale et internationale, devraient être les partenaires compétents de l'étude internationale de cette importante question.

Pour le groupe de réflexion énergétique du GII romand :

Michel Appelt

Michel Donnet

Nicolas Peguirion

GAE : 3^e séminaire consacré aux études d'impact sur l'environnement

Mardi 25 octobre 1988 aura lieu à Berne le 3^e séminaire que le Groupe spécialisé pour l'aménagement du territoire et l'environnement consacre aux études d'impact sur l'environnement. Le thème de cette journée, « Expériences et exemples pratiques », sera développé à partir des deux questions : Comment évaluer ce que coûte une étude d'impact sur l'environnement ? Quels sont les éléments à prendre en compte pour cette évaluation ?

Ce séminaire se déroule à l'aula de l'Université de Berne, Hochschulstr. 4, 2^e étage.

Renseignements et inscriptions : Secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich, tél. 01/20115 70. Délai d'inscription : 17 octobre 1988.

Collection des normes SIA : nouvelles parutions

384/4 Conduits de fumée dans le chauffage des bâtiments, détermination des sections – recommandation

Révision partielle, remplace l'édition de 1982.

Prix : Fr. 36.— (membres SIA : Fr. 21.60).

Télécopieur pour la commande de normes et d'imprimés

Le secrétariat général de la SIA est désormais équipé d'un télécopieur (téléfax). Cela permet d'offrir la possibilité de passer commande de normes ou autres imprimés à toute heure, également en fin de semaine.

Les commandes arrivant un jour ouvrable sont exécutées le jour même. Le numéro de téléfax du secrétariat général de la SIA : 01/20163 35.

Le coin de la rédaction

Point final

Récemment, les divers services responsables de la planification, de la construction et de l'exploitation de la ligne de tramway reliant Lausanne à ses hautes écoles, dorénavant baptisée « Métro Ouest », ont reçu la presse pour lui faire part de l'état d'avancement des travaux et de la répartition des tâches présentes et futures.

L'importance attachée par les plus hautes autorités du canton à cette réalisation était soulignée par le fait que c'est le conseiller d'Etat Marcel Blanc qui présidait la séance d'information, accompagnant en outre les participants tout au long de la visite des chantiers de la ligne.

Cet engagement personnel du chef du Département vaudois des travaux publics n'est pas nouveau, puisque c'est en grande partie à lui qu'on doit la réalisation expéditive de cette nouvelle ligne. En effet, il appartient aux magistrats de traduire dans les faits les conclusions auxquelles sont parvenus les experts, en l'occurrence ceux de l'Institut des transports et de planification de l'EPFL, sous la férule du professeur Bovy. Quand on sait qu'il s'agissait d'accorder les violons d'une trentaine de communes de la région lausannoise sur des problèmes essentiellement financiers, on conviendra que le poids du Conseil d'Etat n'était pas de trop. Il s'agit d'une excellente démonstration de la façon d'exprimer ce que l'on appelle une volonté politique, qui n'achoppe pas aux obstacles et place l'intérêt public au-dessus de considérations relevant de l'opportunisme politique.

Cette façon convaincante de mener un projet, dont le coût total de 135 millions de francs situe l'importance, change agréablement des tergiversations et atermoiements qui jalonnent la genèse des transports publics efficaces dont les citoyens genevois ont (enfin) souhaité se douter, si l'on en croit les résultats d'un récent scrutin. De l'aveu général, le texte adopté le 12 juin dernier avait surtout pour but d'éviter la dispersion sur des projets différents des voix des partisans (convaincus ou opportunistes) d'une amélioration des transports publics.

Au moment où le Conseil d'Etat genevois devra adopter un plan directeur comportant enfin des options concrètes quant à l'orientation stratégique et technique du réseau, soit en 1991, il y aura près d'un an que les modernes et confortables automotrices rouleront entre le Flon et l'Ouest lausannois, prêtes à accueillir les commissions d'étude genevoises... Plus encore que les caractéristiques techniques de la ligne, c'est le comportement de magistrats conscients de leurs responsabilités qui devrait être de nature à intéresser une délégation du bout du lac.

*Jean-Pierre Weibel,
rédacteur en chef*